

L'ajournement

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE LOGEMENT—DEMANDE D'EXTENSION DU PROGRAMME
D'ISOLATION DES MAISONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, j'adressais le 7 novembre une question soit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn) soit, comme le hasard l'a voulu, au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au sujet du programme d'isolation des maisons. Ce programme a un but louable, qui est évidemment d'encourager les propriétaires de maisons individuelles à les isoler, donc à réduire la quantité d'énergie qu'ils consacrent au chauffage.

Initialement, ce programme apportait une aide aux propriétaires des maisons construites avant 1946. Au milieu de la dernière campagne électorale fédérale, le 20 avril, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a subitement présenté un nouveau plan. Il a étendu le programme aux maisons construites avant 1961 et fait en sorte que les propriétaires obtiennent jusqu'à \$500, ce qui est une belle somme, pour leur faciliter l'isolation de leur maison.

Ce qui ennuie beaucoup de mes électeurs, c'est que le degré d'isolement des maisons construites pendant les années 50 et 60, et je dirai même jusqu'au début des années 70, époque à laquelle nos problèmes énergétiques se sont manifestés, est resté à peu près inchangé. Les normes d'isolement en vigueur dans ma municipalité sont restées les mêmes, comme je le suppose dans la plupart des municipalités du Canada. Pourtant, le programme a été étendu uniquement aux maisons construites avant 1961.

Il y a dans ma circonscription des gens qui habitent dans la même rue, qui habitent des maisons construites les unes avant 1961 ou cette année-là, les autres pas. Dans les deux cas, les maisons sont virtuellement identiques comme forme et isolation. Et pourtant, les unes sont admissibles au programme et les autres pas.

Deuxièmement, il y a beaucoup de monde dans les lotissements qui, en bons et intelligents Canadiens, ont isolé leur maison avant avril cette année. Certains écrivent pour se plaindre amèrement de ce qu'ils ont payé l'isolation de leur poche, et que maintenant c'est avec leurs impôts qu'on aide leurs voisins à isoler.

Il ne s'agit pas d'un programme d'assistance aux pauvres. Il ne s'agit pas d'aider les défavorisés. Ce programme a pour but d'aider les propriétaires de maisons individuelles, mais seulement ceux dont la maison a été construite avant 1961. Il ne s'agit pas d'un programme conçu pour assurer des économies de mazout. C'est même là la matière énergétique dont nous sommes à court. Nous avons beaucoup d'électricité, nous avons sans doute beaucoup de gaz naturel puisque nous augmentons nos exportations, et nous avons beaucoup de charbon. Nous

[Le vice-président.]

avons, même au chapitre du commerce énergétique, un excédent de 1.008 milliard. Ce dont nous manquons, c'est de pétrole.

● (2205)

Ce programme n'établit pas de distinction entre les maisons chauffées à l'électricité, au mazout, au gaz naturel ou au bois. C'est un programme qui accorde à certaines personnes, pour des raisons qu'elles n'ont pas à faire valoir, l'avantage et le droit de demander tout simplement au Conseil du Trésor de leur donner \$500; un programme qui laisse aux autres le soin de payer les impôts pour le défrayer.

J'ai signalé ce problème au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je dois avouer que je n'en ai pas parlé au ministre qui a écopé de la mise en application du programme, c'est-à-dire le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La question a été abordée carrément au comité, alors que le ministre des Finances (M. Crosbie), parlant des problèmes fiscaux au Canada, a déclaré que le programme coûtait une fortune et que nous ne savons pas quand on en verra la fin. En examinant le budget supplémentaire (B), je vois que l'on prévoit encore 120 millions de dollars pour ce programme en plus du montant de 47.3 millions de dollars prévu au départ dans le budget (A). Certaines personnes qui savent mieux comment interpréter ces prévisions budgétaires me disent qu'on y cache quelque part un autre montant de 15 ou 20 millions de dollars, et le total augmente sans cesse. Où cela nous mène-t-il et pourquoi certaines personnes devraient-elles en bénéficier et d'autres pas?

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. J'ai le regret d'aviser le député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de poursuivre la discussion à la Chambre des communes de cette intéressante question. Je dirai à mon ami, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qu'il a tout à fait raison, que c'est un programme onéreux qui a été modifié depuis sa création en septembre 1977. Bien des gens en profitent, et ces dernières semaines le nombre des demandes s'est élevé en moyenne à 10,000 par semaine, et les paiements coûtent 3 millions et demi à 5 millions de dollars par semaine au Trésor. On a mis environ 800,000 formulaires à la disposition des Canadiens et reçu 289,000 demandes. On a envoyé plus de 200,000 chèques, ce qui représente une dépense d'environ 62 millions de dollars jusqu'ici dans l'année financière.

On peut se demander si le programme devrait être élargi et rendu plus universel. Mon ami comprendra sans doute que dans ce cas, si les maisons construites il y a deux ou trois ans sont aussi admissibles, cela coûtera très cher au Trésor.

Le député a également raison de dire que la SCHL n'administre le programme que pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On pourrait, si la Chambre est d'accord, donner à ce programme une portée plus universelle. Cela serait cependant très coûteux. Je m'engage à fournir certaines statistiques au député pour lui montrer à quel point il serait coûteux.